

LE GÉNÉRAL DE DIVISION PÉTION,

A

MADAME DESSALINES.



Madame,

19 Oct 1806

TOUTES les lois de la nature les plus sacrées, violées par celui qui porta le nom de votre époux; la destruction générale des véritables défenseurs de l'état, dont l'arrêt était sorti de sa bouche coupable; l'excès du crime enfin à fait courir aux armes tous les Citoyens opprimés, pour se délivrer de la Tyrannie la plus insupportable; le sacrifice est consommé, et la mémorable journée du dix-sept, avait été fixée par la Providence, pour le moment de la Vengeance. Voici, Madame, le tableau raccourci des derniers événemens, et la fin de celui qui profana le titre qui l'unissait à vous.

Quelle différence de la vertu au crime! quel contraste! à peine respirons nous après la grandeur de nos dangers, qu'en élevant nos mains vers l'Essence Suprême, votre nom, vos qualités inestimables, vos peines, votre patience à les supporter, tout vient se retracer à nos cœurs, et nous rappeler ce que le devoir, la reconnaissance, l'admiration nous inspirent pour vous; consolez-vous, Madame, vous êtes au milieu d'un Peuple qui consacrerait sa vie pour votre bonheur: oubliez que vous futes la

femme de Dessalines pour devenir l'épouse adoptive de la Nation la plus généreuse, qui ne connut de haine que contre son seul oppresseur. Vos Biens, vos Propriétés, tout ce qui vous appartient, ou sur quoi vous avez quelques droits, est un dépôt confié à nos soins pour vous le transmettre dans toute son intégrité; ils sont sous la sauve garde de l'amour de vos Concitoyen. C'est au nom de toute l'Armée, dont je me glorifie d'être aujourd'hui l'interprète, que je vous prie, Madame, d'agréer l'assurance des sentimens qui l'animent pour vos vertus, et dont les traits gravés dans tous les cœurs, ne pourront jamais s'effacer.

J'ai l'honneur de vous saluer avec respect.

Le Général Commandant la 2^e. Division de l'Ouest,

Signé PÉTION.

*Au Quartier Général du Port-au-Prince,
le 19 Octobre 1806.*